

DEC_0042_2025



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

RÉGULATION DE LA POPULATION DES PIGEONS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la régulation de la population des pigeons,

Le Maire,

décide de signer le devis N° 013807 en date du 25 février 2025 pour la réalisation de la campagne de régulation de la population des pigeons proposée par la société NORMANDIE DERATISATION sise 2 bis rue du Commandant Malrait 27306 BERNAY Cedex, dont le système « mobilrégul » est déjà implanté sur nos sites et breveté.

La prestation est prévue à compter de la validation et jusqu'au 15 décembre 2025.

Le montant de la prestation s'élève à 9 517.20€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 10 mars 2025

Le Maire



Alexis DARMOIS